



Dossier administratif

VALABLE POUR TOUTE LA SAISON EN COURS

COMPOSITION DE LA FAMILLE

En cas de séparation, il est indispensable de renseigner les adresses des 2 responsables légaux.

	PERE	MERE	<input type="checkbox"/> BEAU-PERE <input type="checkbox"/> BELLE-MERE
Nom			
Prénom			
Situation de famille	Marié <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/>	Mariée <input type="checkbox"/> Séparée <input type="checkbox"/> Divorcée <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Pacsée <input type="checkbox"/> Veuve <input type="checkbox"/>	Marié(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/>
Adresse			
Code postal			
Ville			
domicile			
portable			
travail			
Mail			
Autorité parentale (*) fournir le jugement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (*)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (*)	
Résidence de l'enfant	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>



BABYGYM

Dossier administratif

INSCRIPTION DE L'ENFANT A LA BABYGYM

En cas d'inscriptions multiples, renseigner le nom et prénom de chaque enfant.

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Sexe (M/F)	Date de naissance	Etablissement scolaire

AUTORISATIONS

DE SOINS

Nous soussignés, Madame et Monsieur

AUTORISONS le personnel encadrant, à prendre toutes les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie subite de notre enfant (transfert à l'hôpital, venue des pompiers, appel au SAMU), et à nous prévenir immédiatement.

AUTORISONS l'équipe médicale à pratiquer les gestes qu'elle jugera indispensables au regard de l'état de santé de notre enfant.

D'IMAGE

(*) *cocher les cases autorisées*

AUTORISONS que notre enfant soit photographié et/ou filmé à des fins d'utilisation par :

- la structure babygym, elle-même
- les supports de communication de la Ville via le magazine de la ville (Cormeilles'Mag)/ le site internet de la Ville
- les stagiaires, dans le cadre de leurs rapports de stage

ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTE

(Questionnaire de santé babygym à télécharger sur le Portail Famille et à compléter mais à ne pas nous retourner)

- Attestons sur l'honneur exacts les renseignements portés sur ce questionnaire. Nous déclarons avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signatures des représentants légaux :

BABYGYM

Dossier administratif

PERSONNES AUTORISÉES A RECUPERER L'ENFANT (autres que les représentants légaux)
--

Les personnes mentionnées ci-dessous sont autorisées à venir chercher notre enfant à la babygym.
Elles devront présenter leur pièce d'identité, lors de leur première venue :

Nom et prénom	N° de portable	Lien de Parenté

BABYGYN

Dossier administratif

FICHE SANITAIRE

Nom de famille :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Sexe : fille garçon

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				BCG	
Tétanos				Hépatite B	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons- Rougeole	
Ou DT polio				Coqueluche	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

➤ Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires **joindre un certificat médical de contre-indication**

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

<u>RUBÉOLE</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<u>VARICELLE</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<u>ANGINE</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<u>RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<u>SCALARTINE</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<u>COQUELUCHE</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<u>OTITE</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<u>ROUGEOLE</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<u>OREILLONS</u> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES

ASTHME Oui Non

MÉDICAMENTEUSES Oui Non

ALIMENTAIRES Oui Non

Si OUI, précisez :

BABYGYM

Dossier administratif

Nom et N° de téléphone du médecin traitant :

.....

PRECAUTIONS A PRENDRE

Si l'enfant présente des difficultés de santé (maladie, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation), veuillez préciser les précautions à prendre :

.....

.....

.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, etc

- Oui, précisez :
- Doit-il les garder pendant les séances de babygym

Date et signature des représentants légaux :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et par la Commune de Cormeilles-en-Parisis afin d'inscrire votre enfant à l'atelier Babygym. Elles sont collectées par le service Petite Enfance et sont destinées à ses seuls agents. Elles sont conservées pendant 5 ans. La base juridique du traitement est le contrat. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679 vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, de limitation, de portabilité ou d'effacement en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

Pièces à fournir

- ✓ le dossier administratif babygym au complet dûment rempli et signé
- ✓ le règlement intérieur signé par les parents
- ✓ l'attestation d'assurance responsabilité civile, pour l'année à venir (et dommages corporels si existante au contrat)
- ✓ 1 photo de l'enfant, format identité

À Compléter et à remettre

Par mail ou dépôt de dossier au Pôle Famille OU par mail à babygym@ville-cormeilles95.fr

Rappel : Le questionnaire santé babygym est A CONSERVER par les familles et à présenter au médecin traitant, si une des réponses est positive.

- *Vous pouvez le télécharger, sur votre espace famille, dans la rubrique « documents ».*

BABYGYM

Règlement intérieur

La **BABYGYM** est destinée aux enfants de moins de 6 ans.

Cette activité, créée par la municipalité, a pour but de développer la motricité et l'éveil des jeunes enfants, par le biais des différentes activités mises en place (parcours moteurs, jeux collectifs à caractère sportif : activités athlétiques, danse).

Elle est encadrée par deux éducateurs sportifs diplômés.

La **BABYGYM** est également une activité ludique mais néanmoins éducative qui demande assiduité et répétition. De plus, elle se veut préventive puisqu'elle s'inscrit dans un programme de prévention contre la sédentarité et l'obésité chez les jeunes enfants (PNNS : Programme National Nutrition Santé).

ARTICLE 1 : INSCRIPTIONS

Conditions d'inscriptions :

L'activité **BABYGYM** est destinée aux enfants de 2 à 5 ans. La présence du parent est obligatoire pour les enfants de 2 ans et sur les cours mixtes 2/3 ans.

Pour les autres tranches d'âges, les cours sont dispensés en présence de l'éducateur uniquement.

Les enfants domiciliés sur la ville de Cormeilles-en-Parisis sont inscrits en priorité.

En cas de places libres, après la période d'inscription, les enfants des villes environnantes peuvent être acceptés.

Inscriptions :

Il est possible de s'inscrire au trimestre, au semestre ou à l'année.

Les pré-inscriptions se font sur internet, sur le site de la ville, via « l'espace famille », pendant une période définie avant le début des cours.

L'inscription est validée à la réception du dossier **BABYGYM** complet.

En fonction des places disponibles, les inscriptions sont possibles en cours d'année, directement à la salle, auprès des éducateurs.

Cotisations :

Le règlement des cotisations a lieu en Mairie au service Facturation ou par internet.

Les cotisations sont payables au trimestre, au semestre ou à l'année en fonction de l'option prise à la 1ère inscription.

Lorsque la facture n'est pas réglée dans les délais, elle fait l'objet d'un titre de recette émis par la Ville et transférée au Trésor Public chargé du recouvrement de la dette. Il envoie à l'utilisateur un « avis de somme à payer ». L'utilisateur devra s'acquitter directement de sa dette auprès du Trésor Public et pourra éventuellement solliciter la mise en place d'un échéancier de paiement.

Modalités de présence de l'enfant :

L'enfant est inscrit pour une séance par semaine.

Le choix du créneau horaire et de la période est défini par la famille, lors de l'inscription sur l'espace famille.

Le parent s'engage à l'assiduité de son enfant sur les séances.

En cas d'absence de l'enfant, quelle qu'en soit la raison (maladie, départ en weekend, vacances) les séances manquées ne sont pas remboursées et ne donnent pas lieu au remplacement de la séance.

BABYGYM

Règlement intérieur

ARTICLE 2 : ACCUEIL ET ENGAGEMENT DES FAMILLES :

La pratique de cette activité se déroule dans la salle **BABYGYM**, au 17 rue Paul Belmondo, près du Square Rodin (quartier des Champs Guillaume).

Les séances se déroulent le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi matin, hors vacances scolaires.

Afin de garantir la qualité optimale des cours et de préserver la sécurité des enfants, les portes de la salle seront fermées 10min après le début de la séance et pendant toute la durée de l'activité ; elles rouvriront à l'heure de fin de la séance.

Chaque parent s'engage à respecter les horaires d'arrivée et de départ de leur enfant en étant ponctuel.

L'usage du téléphone portable est strictement interdit aux parents, pendant la séance.

La prise de photos/vidéos est interdite (droit à l'image) : les photos de votre enfant seront prises en fin de séance seul dans la salle.

ARTICLE 3 : RESPECT DES LOCAUX, DU MATERIEL ET D'AUTRUI

La salle **BABYGYM** est mise à disposition de différents intervenants, sur la semaine.

Respect des locaux : Tout usager des locaux doit veiller au maintien de la propreté des lieux : il est interdit de manger dans la salle de motricité. Une tolérance est acceptée dans le vestiaire.

Les chaussures extérieures ne sont pas autorisées dans la salle de motricité : pieds nus ou chaussons.

Respect du matériel : Chaque intervenant se doit de veiller à ce que les lieux ainsi que le matériel mis à disposition soient rendus en l'état d'origine.

Toute dégradation constatée devra être signalée, à l'adresse suivante : babygym@ville-cormeilles95.fr

Respect d'autrui : Une attitude respectueuse envers chaque usager est requise : le sport inculque des valeurs de respect et de tolérance.

Un vestiaire est à disposition pour déposer ses affaires : les éducateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les parties communes.

ARTICLE 4 : OCCUPATION DES LOCAUX POUR LES INTERVENANTS EXTERIEURS

La salle de motricité doit être occupée dans l'état, c'est-à-dire avec le matériel et le parcours mis en place par les éducateurs de la **BABYGYM**.

Si toutefois, quelques modifications de l'aménagement devaient être apportées au cours d'une séance, les intervenants s'engagent à remettre en place le matériel comme à l'initiale.

Accessibilités des locaux et du matériel :

Le bureau est strictement réservé aux éducateurs de la **BABYGYM**.
Il doit rester fermé pendant les activités.

La réserve est un lieu de stockage du matériel : les enfants ne doivent pas y pénétrer.

Le cabanon est strictement réservé aux éducateurs de la **BABYGYM**, le matériel qui s'y trouve stocké ne pourra être utilisé (sauf sur demande en amont).

Chaque intervenant doit prévoir sa trousse à pharmacie et ses fiches sanitaires.

L'occupation de la salle **BABYGYM** implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement intérieur.